

DÉPARTEMENT

**AISNE**

**PETR DU PAYS DE THIÉRACHE**

ARRONDISSEMENT

**VERVINS**

### Effectif légal du comité syndical

17

Nombre de délégués en exercice

16

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mai à 14 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical

Étaient présents les délégués syndicaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

|            |              |  |
|------------|--------------|--|
| BOURGEOIS  | Sylvain      |  |
| CAMBAYE    | Oliver       |  |
| LOQUELET   | Fabien       |  |
| DELACHE    | Maryse       |  |
| DIDAK      | Pierre       |  |
| DUFERME    | Beerbrand    |  |
| HEDIACT    | Bernadette   |  |
| HENNEQUIN  | Thomas       |  |
| LAMOREUX   | Vincent      |  |
| LOMBARD    | Coeline      |  |
| MACON      | Stephanie    |  |
| MAES       | Christelle   |  |
| MARLANT    | Yannick      |  |
| MATHIEU    | Claudile     |  |
| THOMAS     | Jean-Jacques |  |
| TRICOTEAUX | Rejz         |  |
|            |              |  |
|            |              |  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Absents <sup>1</sup> :

### **1. Installation des délégués syndicaux** <sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DIDIER, plus âgé des membres présents du conseil syndical (L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

MR Jean-Jacques THOMAS a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **2. Élection du président**

#### **2.1. Appel nominal des membres du conseil**

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 16 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

MR Thomas HENNEQUIN  
MR Bertrand DUFEUNE

#### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'assemblée. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du président et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>3</sup> Tiers des membres en exercice du conseil syndical ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ☐
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ☐
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ☐
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 16
- f. Majorité absolue<sup>4</sup> 9

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                         | En chiffres                 | En toutes lettres |
| CAMBRAYE Olivier                                                        | 16                          | Seize             |

#### **2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>5</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>5</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue 4

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                         | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                         |                             |                   |

### 2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                         | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                         |                             |                   |

### 2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur OLIVIER CAMBRAYE a été proclamé(e)  
président et a été immédiatement installé(e).

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. OLIVIER CAMBRAYE  
élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été  
invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

#### 3.1. Nombre de vice-présidents

Le président a indiqué qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT et des statuts de l'EPCI, le  
conseil syndical doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents

<sup>6</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 4 vice-présidents au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'EPCI disposait, à ce jour, de ~~3~~ 4 vice-vice-présidents.

### **3.2. Mode de scrutin**

Le président (ou son remplaçant) a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il a ensuite été procédé à l'élection des vice-présidents, sous le contrôle du bureau désigné précédemment au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 16
- f. Majorité absolue 9

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| HEDJART Bernadette                                                           | 16                          | SEIZE             |

#### **Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>7</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

<sup>7</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue **4**

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                              |                             |                   |

**Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                              |                             |                   |

**ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT**

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **16**

<sup>8</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 14

f. Majorité absolue 9

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Coqueret Fabien.                                                             | 14                          | Quatorze          |

**Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>9</sup>**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue 4

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                              |                             |                   |

**Résultats du troisième tour de scrutin<sup>10</sup>**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

<sup>9</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>10</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                              |                             |                   |

#### ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

##### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 16

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 15

f. Majorité absolue 9

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| LOMBARD Caroline                                                             | 15                          | Quinze            |

##### Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>11</sup>

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

<sup>11</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue **4**

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE<br>CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                 | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                                 |                             |                   |

**Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>12</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE<br>CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                 | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                                 |                             |                   |

**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

**Résultats du premier tour de scrutin**

<sup>12</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue **4**

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE<br>CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                 | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                                 |                             |                   |

**Résultats du deuxième tour de scrutin** <sup>13</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue **4**

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE<br>CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                 | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                                                 |                             |                   |

<sup>13</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

### Résultats du troisième tour de scrutin<sup>14</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| COQUELET Fabien                                                              | 14                          | Quatorze          |
| HESLIART Bernadette                                                          | 16                          | Seize             |
| LOMBARD Caroline                                                             | 15                          | Quinze            |

### 3.3. Proclamation de l'élection des Vice-présidents

Ont été proclamés vice-présidents et immédiatement installés, les candidats élus tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

### 4. Observations et réclamations<sup>15</sup>

### 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 mai 2026 à 15H00 heures, minutes, en double exemplaire<sup>16</sup> a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

OLIVIER CAMBRAYE

Le délégué syndical le plus âgé,

PIERRE DUBIER

Le secrétaire,

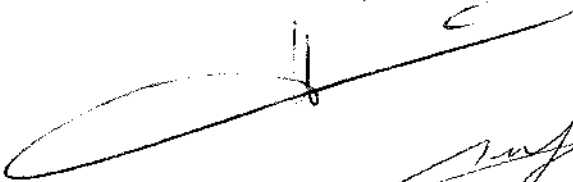
Jean-Jacques THOMAS

<sup>14</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

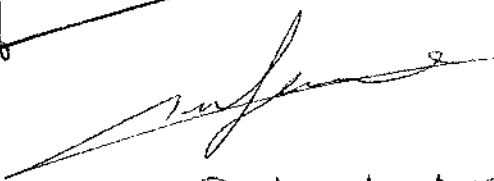
<sup>15</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>16</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Les assesseurs,



Thomas HENNEQUIN



Bertrand DUFRENE

DÉPARTEMENT  
DE L'AISNE

PETR DU PAYS DE THIERACHE

TOUT EPCI OU  
SYNDICAT MIXTE

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DES EPCI ET DES SYNDICATS MIXTES

### FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

#### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

| Qualité<br>(M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM       | Date de naissance | Fonction <sup>1</sup>    | Suffrages obtenus<br>par le candidat<br>(en chiffres) |
|------------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------|
| Mr                     | CAMBRAYE Olivier    | 03.06.1972        | Président                | 16                                                    |
| Mme                    | Bernadette HENRIART | 24.02.1955        | Premier vice-président   | 16                                                    |
| Mr                     | Fabien COQUELUS     | 10.09.1978        | Deuxième vice-président  | 14                                                    |
| Mme                    | Coroline LOMBART    | 4.05.1976         | Troisième vice-président | 15                                                    |
|                        |                     |                   |                          |                                                       |

Fait à VERVINS, le 20 MAI 2026

Le président  
(ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire / Délégué  
syndical  
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Olivier CAMBRAYE

Pierre André

Thomas HENRIART  
Bertrand DIFERME

Jean-Jacques  
THOMAS

<sup>1</sup> Préciser : président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président).

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260520-14\_2026-DE